

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
LIVRAISONS DE MATERIAUX ET BETON
RUE MIRABEAU
POINT P / BONIFAY / COSTAMAGNA / LAFARGE BETON / PACABOIS / GI LOCATION
PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 15T 0037 délivré par la Commune de Bandol en date du 08/12/2015 à la SCI PATIO LUJO représentée par madame Catherine BROUSSAIS pour l'édification d'une surélévation d'une maison existante à usage d'habitation sise 27, rue du Voltaire – BANDOL (83150),

VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,

VU nos arrêtés n° 47 du 14 Février 2017 ; n° 53 du 17 Février 2017 ; n° 56 du 20 Février 2017 et sa prorogation n° 86 du 14 Mars 2017,

VU notre arrêté n° 252 du 20 Avril 2017 rajoutant intervenants et modifications,

VU la demande de prorogation du 16 Mai 2017 de Madame Anne ROBINOT ☎ 04 94 10 51 10 représentant la SARL COMETRA (e-mail : cometra@orange.fr) pour les entreprises :

-POINT P – sise : Quartier la Garduère à Bandol (e-mail : sylvain.sanchez@saint-gobain.com),

-COSTAMAGNA – sise : ZI du Camps Laurent – Avenue Robert Brun – 83500 LA SEYNE SUR MER (e-mail : o.jullien@costamagna.com),

-BONIFAY sise : ZAC des Playes - 125 rue de l'Industrie – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (e-mail : benjaminclouet@bonifaysa.com),

-LAFARGE BETON sise : ch. Beaumes – 83330 LE CASTELLET (e-mail : nicolas.vidal@lafargeholcim.com),

- PACABOIS sise : 161, rue des entreprises – 83140 SIX-FOURS LES PLAGES (e-mail : comptoir.sflp@pacabois.fr),

- GI LOCATION sise 951, ch. Alphonse Lavallée – 83210 LA FARLEDE (e-mail : contact@gi-locationdebennes.fr),

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Notre arrêté n° 252 du 20 Avril 2017 relatif à des livraisons de matériaux et béton rue Mirabeau par les entreprises précitées en entête est prorogé jusqu'au :

VENDREDI 30 JUIN 2017

- Uniquement les après-midis -

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **19 MAI 2017**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité

Réf. : TA/NM.

Hôtel de Ville – 83150 BANDOL – Téléphone : 04 94 29 12 61 – Télécopie : 04 94 29 12 61



[Signature]